

Paudex, le 7 octobre 2010

USPI INFO n° 21/2010

Jurisprudence: statistique des autorités de conciliation en matière de bail

L'Office fédéral du logement vient de publier les dernières statistiques des contestations en matière de bail à loyer devant les autorités de conciliation, qui couvrent la période de janvier à juin 2010.

Au cours du premier semestre 2010, 15'506 nouvelles contestations ont été déposées auprès des autorités de conciliation en matière de litiges portant sur les baux à loyer, soit 1'603 de moins qu'au deuxième semestre 2009. Comme base de comparaison déterminante, il faut toutefois se reporter en premier lieu au semestre correspondant de l'année antérieure, soit au premier semestre 2009. Cette comparaison fait apparaître un recul du nombre de contestations de 16'888 à 15'506 cas, à savoir 1'382 de moins, soit une réduction de 8,18%.

Dans 8'039 cas les parties ont abouti à un accord ; cela correspond à 46,08% des affaires réglés. Dans 3'103 cas (17,79%), aucun accord n'a pu être trouvé. Dans 1'144 cas (6,56%), une décision est intervenue. 5'160 cas, soit 29,58%, ont été résolus autrement (non-entrée en matière, sans objet, désistement, renvoi devant un tribunal arbitral).

8'026 cas étaient encore en suspens à la fin du premier semestre 2010.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire



Olivier Rau

Annexes: tableaux et illustrations (2 documents)